

## Extrait du procès-verbal

---

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 février 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Le poste du district 1 est vacant.

Il y avait 18 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

---

2024-02-050

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-20-2024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 115-2 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AJUSTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ALLÉES D'ACCÈS ET AUX ENTRÉES DE COURS ET DE PRÉCISER LA DÉFINITION DES TERMES LOGEMENT ET MÉNAGE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 115-2 a été adopté à la séance du 4 novembre 2010, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-11-528;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier son *Règlement de zonage numéro 115-2* en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet l'ajustement pour des fins de sécurité publique des dispositions relatives aux allées d'accès et aux entrées de cours, ainsi que de préciser la définition des termes logement et ménage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1* tel qu'amendé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs et au document complémentaire du *Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508* de la MRC de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 février 2024, sous la résolution numéro 2024-02-049;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :



## Extrait du procès-verbal

---

*À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 février 2024 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.*

*Le poste du district 1 est vacant.*

*Il y avait 18 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

**D'ADOPTER** le projet du règlement numéro 115-20-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2 tel qu'amendé, afin d'y ajuster des dispositions relatives aux allées d'accès et aux entrées de cours et de préciser la définition des termes logement et ménage » ;

**DE DÉLÉGUER** au greffier, conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, laquelle assemblée sera précédée d'un avis public.

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 22<sup>ième</sup> jour du mois de février 2024

Jonathan Fortin, LL.B., OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques